



Une cotutelle internationale de thèse est un dispositif permettant à un doctorant **d'effectuer ses recherches sous la responsabilité de deux directeurs de thèse**: l'un en France et l'autre **dans un pays étranger**. Les deux directeurs s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant qui doit effectuer ses recherches alternativement dans les deux établissements. La coopération entre les deux établissements est détaillée dans **une convention de cotutelle** qui encadre les modalités du doctorat.

Ce dispositif est encadré par **l'arrêté du 25 mai 2016** sur la formation doctorale et **complété par des dispositions locales** prises en Commission de la Recherche.

## GRANDS PRINCIPES DE LA COTUTELLE DE THÈSE

- Recherche dans les deux pays
- Soutenance unique
- Deux directeurs de thèse
- Deux diplômes de doctorat



**A noter: La cotutelle doit être mise en place lors de la première année de thèse (max 15 avril) ou bien, lors de la deuxième année sur dérogation de la Commission de la recherche.**

## ETAPE 1: LE PROJET DE COTUTELLE

Comme tout projet de thèse, la cotutelle de thèse doit faire **l'objet d'un échange entre le doctorant et ses directeurs de thèse**. De plus, dans ce contexte international, les directeurs de thèse et le doctorant doivent échanger sur la méthode scientifique et la communication qui seront clefs de réussite du projet.



### LES DIRECTEURS DE THÈSE

Du côté d'AMU, le directeur de thèse doit être obligatoirement titulaire de l'HDR. Du côté partenaire, le directeur de thèse doit répondre aux réglementations en vigueur dans le pays.

Un personnel détaché est considéré comme un membre extérieur. Il peut être directeur de thèse partenaire si son détachement est prévu pour la durée totale de la thèse.

### LE DOSSIER DE MISE EN PLACE DE COTUTELLE

- 1— Contacter **le service relations internationales et recherche** de la Faculté de Pharmacie qui vous **orientera dans les démarches** et vos échanges avec la DRI centrale
- 2— **Compléter la fiche scientifique** de la DRI et **joindre au dossier**: un CV du candidat, un résumé du projet de thèse (une page + bibliographie), les financements obtenus, la photocopie du dernier diplôme obtenu (attention vérifier si une dispense de master n'est pas nécessaire) et le projet de convention
- 3— **Déposer le dossier auprès du service RI & Recherche de la Faculté** qui le présentera à la DRI pour passage en Commission de la Recherche

**Nb: le doctorant ne doit pas oublier de faire parallèlement les démarches d'inscription en thèse auprès de l'école doctorale et de la scolarité**



## ETAPE 2: LA CONVENTION DE COTUTELLE

La convention de cotutelle est l'acte réglementaire de référence dans le cadre d'une cotutelle. En tant que convention internationale, elle s'impose à la réglementation nationale mais doit néanmoins respecter les grands principes de la cotutelle énoncés en introduction de cette fiche. Des conventions –type existent.

Items	Éléments à vérifier
NOM des établissements	Adéquation entre la dénomination officielle des établissements partenaires
DATES de la convention	Une convention s'établit pour trois ans. Ces dates doivent correspondre aux dates d'inscription en scolarité et être identique dans les deux établissements
PRESENCE dans les établissements	Les périodes passées dans chacun des deux établissements devront être mentionnées. La durée minimum conseillée dans chaque établissement est de 30 % de la durée totale de la thèse. Toutefois, cette modalité est laissée à la libre appréciation des Directeurs de thèse
DROITS D'INSCRIPTION	Pendant ses 3 années de thèse, <b>le doctorant devra être inscrit dans les deux universités</b> mais il ne paiera ses droits d'inscription que dans une seule, alternativement. Il sera donc impératif de prévoir dans la convention, pour chaque année, l'établissement dans lequel l'étudiant paiera les droits et celui dans lequel il en sera dispensé. Dans la mesure où chaque université lui délivrera un diplôme, <b>l'étudiant devra payer au moins une fois les droits d'inscription dans chaque université.</b>
JURY de soutenance de thèse	Le jury de soutenance : le nombre des membres du jury ne peut excéder huit. Il s'agit de la seule contrainte réglementaire. Il est donc important de bien spécifier qui siègera dans la convention.
LIEU de soutenance	La soutenance doit avoir lieu dans un seul établissement
DIPLÔME	Le doctorant est diplômé des deux universités.
NOMBRE d'exemplaire	Le nombre d'exemplaire doit être au moins de deux exemplaires originaux

### LES AVENANTS

Lorsque la convention de cotutelle doit être prolongée ou modifiée, la mise en place d'un avenant est nécessaire.

Le dossier sera constitué de :

- La convention initiale, la fiche scientifique, la lettre argumentée des directeurs de thèse justifiant l'avenant, l'attestation de financement complémentaire et le projet d'avenant (document type).